Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260309-DELIB0305-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice :14
Membres ayant pris part à la délibération : 12
Date de la convocation 03/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Louis-Claude GICQUEL. Mathieu FAVREL. Pierrick CARFANTAN. Yves VALLEE. Eliane VITRAT. Véronique LE BIDEAU. Emmanuel CAMPION. Francis GROUAZEL.
Etaient absents : Yannick DOUZAMY. Loïc EUDES
Avaient donnés procuration : Régis JEGU à Emmanuel CAMPION, Rodolphe GROUAZEL à Francis GROUAZEL.
A été nommé secrétaire de séance : Claude LAYEC.

OBJET : TARIFICATION CANTINE : RENTREE SCOLAIRE 2025.

En concertation avec la commune de Saint-Pôtan, et afin d'harmoniser les tarifs cantine au sein du RPI, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix du repas du restaurant scolaire de RUCA à 2,95€, et ce à compter du 1er septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tarif du repas du restaurant scolaire à 2,95€, à compter du 1ER septembre 2025.

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

Dominique PERCHE

